

No. 442

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
and
CEYLON**

**Agreement for the operation of a Visiting Team of Medical
Scientists project under the WHO regular budget.
Signed at Colombo, on 26 March 1952, and at New
Delhi, on 2 April 1952**

Official text: English.

Filed and recorded at the request of the World Health Organization on 21 July 1952.

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
et
CEYLAN**

**Accord relatif à l'envoi d'une mission médicale dans le
cadre du budget ordinaire de l'Organisation mondiale
de la santé. Signé à Colombo, le 26 mars 1952, et à
New-Delhi, le 2 avril 1952**

Texte officiel anglais.

*Classé et inscrit au répertoire à la demande de l'Organisation mondiale de la santé
le 21 juillet 1952.*

No. 442. AGREEMENT¹ BETWEEN THE GOVERNMENT OF CEYLON AND THE WORLD HEALTH ORGANIZATION FOR THE OPERATION OF A VISITING TEAM OF MEDICAL SCIENTISTS PROJECT UNDER THE WHO REGULAR BUDGET. SIGNED AT COLOMBO, ON 26 MARCH 1952, AND AT NEW DELHI, ON 2 APRIL 1952

The World Health Organization (hereinafter referred to as "the Organization"), and

The Government of Ceylon (hereinafter referred to as "the Government")

Being desirous of obtaining mutual agreement concerning a project, particularly with reference to the purpose and scope of the project and the responsibilities which shall be assumed and the services and materials which shall be provided;

Declaring that these responsibilities shall be fulfilled in a spirit of friendly co-operation :

HAVE AGREED AS FOLLOWS

PLAN OF OPERATIONS

Preamble

The Government of Ceylon have requested the services of a Visiting Team of Medical Scientists (formerly termed "Medical Teaching Mission") to visit Ceylon for the duration of approximately 4 weeks for the purpose of exchanging scientific information in a number of selected specialities, and conducting at the same time a post-graduate lecture course.

The Organization in compliance with said request has decided to send to Ceylon a group of internationally known scientists in the requested specialities, consisting of 11 professors of various European and American universities of recognized standing.

The Organization has succeeded in securing the services of the following scientists :

Dr. E. W. H. Cruickshank	Professor of Physiology, University of Aberdeen
Dr. H. O. Schild	Reader in Pharmacology, University of London (University College)

¹ Came into force on 2 April 1952, as from the date of signature by both contracting parties, in accordance with the final paragraph of Part IV.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

Nº 442. ACCORD¹ ENTRE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET LE GOUVERNEMENT DE CEYLAN RELATIF À L'ENVOI D'UNE MISSION MÉDICALE, DANS LE CADRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. SIGNÉ À COLOMBO, LE 26 MARS 1952, ET À NEW-DELHI, LE 2 AVRIL 1952

L'Organisation mondiale de la santé (ci-après dénommée « l'Organisation ») et

Le Gouvernement de Ceylan (ci-après dénommé « le Gouvernement »),
Désireux de parvenir à une entente mutuelle au sujet d'un programme, notamment en ce qui concerne ses objectifs et sa portée, les responsabilités à assumer et les services et le matériel à fournir,

Déclarant qu'ils s'acquitteront de ces responsabilités dans un esprit de coopération amicale :

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

PLAN D'OPÉRATIONS

Préambule

Le Gouvernement de Ceylan a demandé l'envoi d'une mission médicale (appelée naguère « mission d'enseignement médical ») à Ceylan qui sera chargée de procéder, pendant quatre semaines environ, à des échanges d'informations scientifiques concernant un certain nombre de spécialités déterminées et de donner en même temps une série de conférences post-universitaires.

Pour donner suite à cette demande, l'Organisation a décidé d'envoyer à Ceylan un groupe de savants de renommée internationale, spécialisés dans les diverses branches indiquées; ce groupe comprendra onze professeurs venant de différentes universités européennes et américaines de réputation établie.

L'Organisation a pu s'assurer le concours des personnalités suivantes :

Dr E. W. H. Cruickshank	Professeur de physiologie à l'Université d'Aberdeen
Dr H. O. Schild	Chargé de cours de pharmacologie à l'Université de Londres (University College)

¹ Entré en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties contractantes, le 2 avril 1952, conformément au dernier alinéa de la partie IV.

Dr. Marcel Florkin	Professor of Biochemistry, University of Liège
Dr. F. S. P. van Buchem	Professor of Medicine, University of Groningen
Dr. Bo Vahlquist	Professor of Paediatrics, University of Uppsala
Dr. M. R. MacCharles	Associate Professor of Surgery, University of Manitoba
Dr. Erik Husfeldt	Professor of Thoracic Surgery, University of Copenhagen
Dr. Erik Wain Andersen	Director of Anaesthesia, Copenhagen County Hospital
Dr. Rohan Williams	Director of Diagnostic Radiology, St. Mary's Hospital, London
Dr. John E. Gordon	Professor of Preventive Medicine & Epidemiology, Harvard University
Dr. Edward Grzegorzewski	Professor of Public Health, Director of the WHO Division of Education and Training Services, Adviser on Medical Education.

This Team will be headed by Prof. Erik Husfeldt as its chairman. Attached to this team will also be—

- 1 Administrative Officer
- 2 Secretaries

Timing of the Project

The Team is expected to arrive in Colombo on or about 7 March 1952 and to remain there to approximately 5 April 1952.

Organizational preparation of the Project

In order to draft the curriculum of activities and to arrive at a precise schedule of activities, Dr. Erwin Kohn, Chief, Exchange of Scientific Information Section at WHO headquarters in Geneva, will visit Ceylon prior to the arrival of the Team there. Dr. Erwin Kohn will act as the Personal Representative of the Regional Director in connection with this project. He will arrive in Colombo on or about 20 February 1952, and will remain there for approximately two or three weeks.

Methodology of work of the team

Formal teaching—such as lectures—will be kept to a necessary minimum. Most of the activities of the Team will consist of an informal exchange of ideas, to be effected in the course of ward-rounds, small informal discussions, symposia, seminars, round-table discussions, etc.

Dr Marcel Florkin	Professeur de biochimie à l'Université de Liège
Dr F. S. P. van Buchem	Professeur de médecine à l'Université de Groningue
Dr Bo Vahlquist	Professeur de pédiatrie à l'Université d'Upsala
Dr M. R. MacCharles	Professeur adjoint de chirurgie à l'Université de Manitoba
Dr Erik Husfeldt	Professeur de chirurgie thoracique à l'Université de Copenhague
Dr Erik Wain Andersen	Directeur du service d'anesthésie à l'Hôpital du Comté de Copenhague
Dr Rohan Williams	Directeur du Service des diagnostics radiologiques au St. Mary's Hospital de Londres
Dr John E. Gordon	Professeur de médecine préventive et d'épidémiologie à l'Université Harvard
Dr Edward Grzegorzewski	Professeur d'hygiène publique, Directeur de la Division des services d'enseignement et de formation professionnelle de l'OMS, Conseiller pour l'enseignement de la médecine.

La mission sera placée sous la direction du Professeur Erik Husfeldt et disposera du personnel suivant :

1 fonctionnaire administratif
2 secrétaires

Époque et durée du programme

La mission devrait arriver à Colombo vers le 7 mars 1952, et y demeurer jusqu'au 5 avril 1952 environ.

Organisation préalable du programme

Le docteur Erwin Kohn, Chef de la Section de l'échange des informations scientifiques au Siège de l'OMS à Genève, précédera la mission à Ceylan, afin de fixer le programme et l'horaire précis des activités. Dans l'exercice de ses fonctions dans le cadre du présent programme, le Docteur Erwin Kohn agira en qualité de représentant personnel du Directeur régional. Il arrivera à Colombo vers le 20 février 1952 et y restera deux ou trois semaines environ.

Méthode de travail de la mission

L'enseignement académique — sous la forme de conférences par exemple — sera réduit au minimum indispensable. La mission consacrera l'essentiel de ses activités à des échanges de vues à l'occasion de visites dans les salles d'hôpital, à des discussions en petit comité, des colloques, des séances de travail en commun, des débats collectifs, etc.

PART I

Purpose and objectives of the Project

1. To establish personal contact between scientists in Ceylon and the members of the visiting team of Medical Scientists;
2. to establish an informal exchange of views and experience in the course of the visit to the benefit of both local and visiting scientists. It is expected that the stimulative effect of this visit will be to the advantage of all scientists and medical schools involved in this project;
3. to arrange a post-graduate lecture course during which all visiting scientists will report on recent original research conducted by them;
4. to give symposium type lectures summarizing recent advances in their specialities in their areas;
5. to conduct teaching on the under-graduate level if government so request;
6. to demonstrate the close integration of laboratory, curative, and preventive specialities that is needed for any well co-ordinated overall health programme.

It is expected that the contacts established among all participating scientists will continue in years to come and will eventually facilitate exchange of assistants, selections for fellowships, exchange of scientific publications, etc., all considered essential to the further improvement of training in medicine and in public health.

The Team will also be available to the Government for special consultations in their respective specialities if the Government so desire. This holds particularly true for the public health scientist on the Team.

Planning, extent and administration of Project

In the execution of this Agreement the Government and the Organization agree to be guided by the policies established by the World Health Assembly.

The project shall be conducted under the responsibility of the Government.

The expected duration of the project is about 4 weeks.

PARTIE I

Buts et objectifs du programme

1. Établir un contact personnel entre les spécialistes de Ceylan et les membres de la mission médicale;
2. Donner aux spécialistes locaux et aux savants en mission la possibilité de procéder entre eux, à titre personnel et pour leur enrichissement mutuel, à des échanges de vues et d'expériences. Il est permis d'espérer que l'effet stimulant de cette mission profitera à tous les spécialistes et à toutes les écoles de médecine intéressés au programme;
3. Organiser un cycle de conférences postuniversitaires, au cours duquel les différents spécialistes en mission parleront de leurs récents travaux de recherches;
4. Organiser des conférences suivies de débats, au cours desquelles les experts donneront un aperçu des progrès récemment accomplis dans leur pays d'origine, dans leurs spécialités respectives;
5. Dispenser un enseignement aux étudiants en médecine, si le Gouvernement en fait la demande;
6. Montrer la nécessité d'établir une liaison étroite entre le travail de laboratoire, les activités curatives et les activités préventives pour mettre en œuvre un système sanitaire bien ordonné.

On peut espérer que les contacts qui s'établiront entre les spécialistes participant au programme seront maintenus au cours des années à venir, et qu'ils faciliteront, par la suite, les échanges de collaborateurs, le choix des candidats à des bourses de perfectionnement, l'échange de publications scientifiques, etc., toutes questions qui sont considérées comme présentant un intérêt capital pour l'amélioration de la formation professionnelle en matière médicale et sanitaire.

Les membres de la mission se tiendront également à la disposition du Gouvernement pour lui donner, sur tel ou tel point particulier de leur compétence, les avis consultatifs qu'il pourra désirer. Ceci vaut spécialement pour l'expert en hygiène publique.

Organisation, portée et administration du programme

Pour l'exécution du présent Accord, le Gouvernement et l'Organisation conviennent de s'inspirer des directives formulées par l'Assemblée mondiale de la santé.

Le programme sera réalisé sous la haute direction du Gouvernement.

Le programme durera en principe quatre semaines environ.

PART II**COMMITMENTS OF THE ORGANIZATION**

The Organization shall provide—

1.—*Personnel*

- 1.1. The services of a Visiting Team of eleven medical scientists for about 4 weeks, during 1952;
- 1.2. The necessary minimum of secretarial and administrative staff to precede the Team for the necessary preparations and to accompany them in the field;
2. The Organization further undertakes with regard to the commitments under paragraph 1 above to pay and provide for the following :
 - 2.1. The salary, allowances, insurance, maintenance, and travel of the international personnel from the country or origin to the project site and return;
 - 2.2. The imported teaching equipment as deemed necessary, and the carriage of same to the country, to a maximum of US\$5,000;
 - 2.3. Local transport, if not provided by the Government;
 - 2.4. Any other expenses outside the country and necessary in connection with the project.

PART III**COMMITMENTS OF THE GOVERNMENT**

The Government shall—

1. Designate a Liaison Officer and provide the necessary secretarial assistance for him;
2. Constitute a Preparatory Committee consisting of representatives of the Ministry of Health, the Ministry of Education and other interested ministries, the Medical Faculty and of professional organizations, interested agencies and institutions;
3. Provide adequate office space and essential office equipment including telephone, typewriters etc. for the Office of the Team during its stay and during the preparatory stage;
4. Assist in the provision of adequate accommodation for the international personnel;
5. Provide local transportation, if feasible;
6. Give officials of the WHO and the Visiting Team all the co-operation that is necessary for a successful operation of the project;

PARTIE II

ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATION

L'Organisation fournira :

1. — *Personnel*

1.1. Les services d'une mission médicale composée de onze médecins-experts, pendant quatre semaines environ, en 1952;

1.2. Le personnel administratif de secrétariat strictement indispensable, qui précédera la mission pour faire les préparatifs nécessaires et accompagnera les membres de la mission sur les lieux de leurs activités.

2. L'Organisation s'engage en outre, comme corollaire aux engagements visés au paragraphe 1 ci-dessus, à prendre à sa charge :

2.1. Les traitements, les indemnités, les assurances et la subsistance des membres du personnel international ainsi que leurs frais de voyage aller et retour entre leur pays d'origine et le lieu d'exécution du programme;

2.2. Le coût et les frais de transport à destination du pays du matériel d'enseignement dont l'importation sera jugée nécessaire, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 5.000 dollars des États-Unis;

2.3. Les transports locaux, si le Gouvernement ne les assurait pas;

2.4. Toutes autres dépenses effectuées hors du pays pour les besoins du programme.

PARTIE III

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement :

1. Désignera un fonctionnaire de liaison et mettra à sa disposition le personnel de secrétariat nécessaire;

2. Créera une Commission préparatoire composée de représentants du Ministère de la santé publique, du Ministère de l'instruction publique et d'autres ministères intéressés ainsi que de la Faculté de médecine, d'organismes professionnels et d'autres services ou établissements intéressés;

3. Mettra à la disposition de la mission, pendant la durée de son séjour et celle de la période préparatoire, des bureaux convenables et le matériel de bureau indispensable, y compris le téléphone, des machines à écrire etc.;

4. Aidera le personnel international à se procurer des logements convenables;

5. Assurera les transports locaux, dans la mesure du possible;

6. Donnera aux fonctionnaires de l'OMS et aux membres de la mission toute l'aide nécessaire pour assurer la bonne exécution du programme;

7. Authorise the publication, both national and international of the results of the project and of the experience derived therefrom.

The Government further undertakes to pay and provide for the following :

1. The costs of official telephone, telegrams, postal and other means of communications;
2. The cost of incidental expenses necessary for the successful carrying out of the project;
3. The cost of medical care and hospitalisation for the international personnel in the country, in case of sickness;
4. Payment of taxes or other duties or levies collected by the Government, not covered by the privileges and immunities under Part IV.

PART IV

FINAL PROVISIONS

Notwithstanding that the Government may or may not have already ratified or acceded to the Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies,¹ the Government shall accord to the Organization, its personnel, property and assets in connection with the performance of this Agreement, all the privileges and immunities normally accorded to the Organization, its property, assets, officials and experts under the provision of that Convention.

The provisions of the aforementioned Convention shall not apply to the personnel furnished by the Government and which are not staff, consultants, or employees of the Organization.

The Government shall take suitable measures to protect the Organization against any claims for loss, damage or injury to persons or property, resulting from or arising out of the execution of this programme undertaken under this Agreement.

Any equipment furnished by the Organization under Part II of this Agreement shall be disposed of as mutually agreed between the Government and the Organization.

This Agreement may be modified by mutual consent of the Government and the Organization whenever circumstances require it.

This Agreement shall enter into force on the date of its signature by both the contracting parties.

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 33, p. 261; Vol. 43, p. 342; Vol. 46, p. 355; Vol. 51, p. 330; Vol. 71, p. 316; Vol. 76, p. 274; Vol. 79, p. 326; Vol. 81, p. 332; Vol. 84, p. 412; Vol. 88, p. 446; Vol. 90, p. 323; Vol. 91, p. 376; Vol. 92, p. 400; Vol. 96, p. 322; Vol. 101, p. 288; Vol. 102, p. 322; Vol. 109, p. 319; Vol. 110, p. 314; Vol. 117, p. 386; Vol. 122, p. 335; Vol. 127, p. 328, and Vol. 131, p. 309.

7. Autorisera la publication, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, de renseignements sur les résultats du programme et l'expérience acquise.

Le Gouvernement s'engage en outre à prendre à sa charge :

1. Les dépenses relatives aux communications téléphoniques, télégraphiques, postales et autres de caractère officiel;
2. Les dépenses accessoires indispensables à la bonne exécution du programme;
3. Les frais médicaux et les frais d'hospitalisation, en cas de maladie, du personnel international séjournant dans le pays;
4. Les impôts ou autres droits et taxes perçus par le Gouvernement, auxquels ne s'appliquent pas les priviléges et immunités prévus dans la Partie IV.

PARTIE IV

DISPOSITIONS FINALES

Qu'il soit ou non devenu partie à la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées¹ par voie de ratification ou d'adhésion, le Gouvernement accordera à l'Organisation, à son personnel, à ses biens et à ses avoirs, dans le cadre de l'application du présent Accord, tous les priviléges et immunités normalement accordés à l'Organisation, à ses biens, à ses avoirs, à ses fonctionnaires et à ses experts en vertu des dispositions de ladite Convention.

Les dispositions de la Convention susmentionnée ne s'appliqueront pas aux membres du personnel fourni par le Gouvernement qui ne sont pas fonctionnaires, experts-conseils ou employés de l'Organisation.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour garantir l'Organisation contre toute réclamation au titre des pertes, dommages ou préjudices causés à des personnes ou à des biens, directement ou indirectement, par l'exécution du programme entrepris conformément au présent Accord.

Tout le matériel fourni par l'Organisation en vertu de la Partie II du présent Accord sera liquidé dans les conditions que le Gouvernement et l'Organisation arrêteront de commun accord.

Le présent Accord pourra être modifié par entente mutuelle entre le Gouvernement et l'Organisation, lorsque les circonstances l'exigeront.

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties contractantes.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 33, p. 261; vol. 43, p. 342; vol. 46, p. 355; vol. 51, p. 330; vol. 71, p. 317; vol. 76, p. 274; vol. 79, p. 326; vol. 81, p. 332; vol. 84, p. 412; vol. 88, p. 447; vol. 90, p. 323; vol. 91, p. 376; vol. 92, p. 400; vol. 96, p. 322; vol. 101, p. 288; vol. 102, p. 322; vol. 109, p. 319; vol. 110, p. 314; vol. 117, p. 386; vol. 122, p. 335; vol. 127, p. 328, et vol. 131, p. 309.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorized to that effect, have signed this Agreement.

DONE in four copies in English at Colombo on 26 March 1952

For the Government of Ceylon :

(Signed) G. DE SOYZA

Permanent Secretary

Ministry of Health & Local Government

and at New Delhi on 2 April 1952.

For the World Health Organization :

(Signed) C. MANI

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Accord.

FAIT en quatre exemplaires en langue anglaise, à Colombo, le 26 mars 1952.

Pour le Gouvernement de Ceylan :

(*Signé*) G. DE SOYZA

Secrétaire permanent

du Ministère de la santé publique et de l'administration locale
et à New-Delhi, le 2 avril 1952.

Pour l'Organisation mondiale de la santé :

(*Signé*) C. MANI

